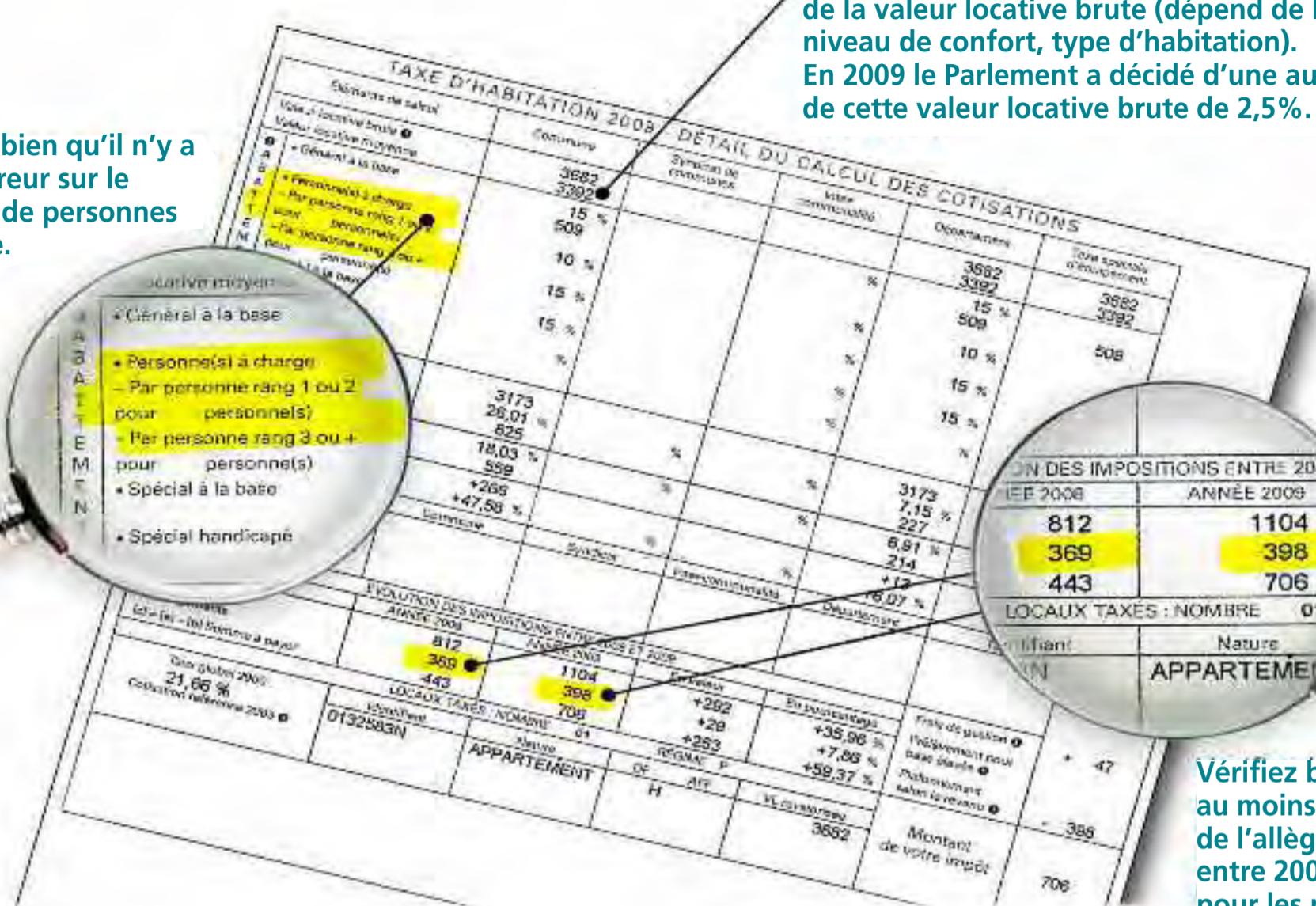


# Votre feuille d'impôt à la loupe

**+2,5% valeur locative brute**

La taxe d'habitation est calculée sur la base de la valeur locative brute (dépend de la surface, niveau de confort, type d'habitation). En 2009 le Parlement a décidé d'une augmentation de cette valeur locative brute de 2,5%.

Vérifiez bien qu'il n'y a pas d'erreur sur le nombre de personnes à charge.



Vérifiez bien qu'il y a au moins le maintien de l'allègement entre 2008 et 2009 pour les personnes à charge.

## Comment la ville constitue son budget ?

### ON DISTINGUE DEUX PARTIES :

**Budget de fonctionnement :** Ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, les dépenses de personnel et les charges liées aux intérêts de la dette. Pour le financer, la ville dispose des ressources composées des recettes fiscales, des dotations de l'Etat, des subventions et des prestations facturées aux familles (restauration scolaire, centre de loisirs, conservatoire, etc).

**Budget d'investissement :** Il concerne par exemple les dépenses de travaux de construction et de rénovation d'équipements (gymnases, écoles, maisons de quartier...), l'entretien du patrimoine communal, l'acquisition de gros matériels, véhicule, remboursement du capital de la dette. Les recettes de ce budget proviennent des dotations et subventions d'investissement et des emprunts contractés.

## L'effet ciseau souligné par la Chambre Régionale des Comptes

DANS son avis de 2006 la Chambre Régionale des Comptes (CRC) écrit : «CONSIDÉRANT qu'en 2003, lorsque fut établi le plan de redressement, la commune bénéficiait du versement par l'Etat d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de quatre millions d'euros ; que le plan de redressement intégrait le maintien du versement de cette subvention à ses perspectives de rétablissement de l'équilibre du budget ; qu'en 2004, la subvention versée par l'Etat baissait d'un million d'euros ; qu'elle n'était plus versée en 2005 ; que, de

ce fait, et en dépit de l'augmentation progressive de la dotation de solidarité urbaine, la commune a perdu une recette cumulée de près de cinq millions d'euros en 2006 par rapport aux prévisions du plan de redressement ; que le déficit prévisionnel de l'exercice 2006 avoisine les deux millions d'euros ; que dans ces conditions, il apparaît que la commune sur la période considérée a effectué un effort de trois millions d'euros, grâce aux économies de gestion réalisées, conformément aux recommandations de la Chambre».

### L'engagement de l'Etat

La contribution aux ressources de la commune

## Pour Grigny, l'effet ciseau c'est quoi ?

L'Etat et la ville de Grigny ont signé en 2000 un contrat pour développer de nouveaux services municipaux et donc des dépenses nouvelles (éducation, petite enfance, enfance, emploi, prévention...). A ce titre, l'Etat apporte une subvention (4 M€ en 2003 et 3 M € en 2004) qu'il a supprimée en 2005. Donc, d'un côté l'Etat a privé la commune de millions d'euros pendant plusieurs années pendant que les dépenses décidées d'un commun accord (Etat - Ville) ont continué. C'est cet effet ciseau qui a provoqué un déficit qui se cumule depuis 2005.

